

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE ROMEGOUX

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 22 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux septembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la commune de ROMEGOUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Pascal VIALE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 10

Étaient présents : Jean Pascal VIALE, Cyrille CHAILLOU, Jean-Yves CORNET, Robert MARGAND, Michelle ALVAREZ, Julie DESSINGUE, Serge GRECO, Isabelle POURPOINT, Gabrielle HACALA,

Absents excusés : — Patrice CABIAC, Sylvain MOLLA, Mathieu CHAFFANEL, Pierrick GAY, Emmanuel PARENTEAU,

Absents non excusés :

Pouvoir(s) : Sylvain MOLLA a donné pouvoir à Jean-Pascal VIALE

Secrétaire de séance : Julie DESSINGUE a été élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du PV du 28 juillet 2022
- 2- Délibérations :
 - i) Financement des travaux d'enfouissement des réseaux « Les Grands Champs »
 - ii) Post enquête publique déclassement d'une partie de la voie communale rue des Papillons.
 - iii) Tarif cantine 2022-2023
 - iv) Tarif garderie 2022—2023
 - v) Cartes cadeaux pour les agents communaux
 - vi) Cartes cadeaux nouvel an 2023 pour les agents communaux
 - vii) Avenant au règlement intérieur de la salle des fêtes
 - viii) Décision modificative : virement pour travaux de voirie
 - ix) Délibération sollicitant l'aide du département au titre du fonds départemental de péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux, travaux de voirie communale accidentogène de la commune de Romegoux
- 3- Sujet divers
- 4- Questions diverses

1) APPROBATION DU PV DU 22 SEPTEMBRE 2022

Monsieur le Maire soumet à l'approbation aux membres du Conseil municipal : approuvé à l'unanimité

2) DELIBERATIONS

i) Financement pour les travaux d'enfouissement des réseaux au lieu-dit les Grands Champs

Suite à la décision d'entreprendre des travaux relatifs à l'enfouissement des réseaux au lieu-dit les Grands Champs, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de contracter un emprunt de 75 000€ afin de financer la part communale de ces travaux en 2023

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte et charge Monsieur le Maire de se renseigner sur les diverses propositions d'emprunts possibles pour financer les travaux d'enfouissement des réseaux aux lieu-dit les Grands Champs

ii) Délibération post-enquête publique pour déclassement en vue de la cession d'une portion de voie communale rue des Papillons

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 28 juin 2022, a été demandé le classement et déclassement de la voie communale les Papillons en vue de la cession d'une portion de celle-ci.

Une enquête publique préalable à ce classement et déclassement a été effectuée du lundi 18 juillet 2022 au lundi 1^{er} août 2022.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,
Considérant qu'il y a lieu de faire aboutir ce projet
Vu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur,
Décide le nouveau classement de la voirie communale.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires et signer tous actes et pièces.

POUR INFO (Suite aux travaux d'enfouissement des réseaux du lieu-dit « les grands champs » et à la suppression de l'ancien poste de transformation électrique, nous devons acquérir un emplacement sur le terrain de Mr Florian HILLAIRET sis au n°6 rue des papillons et de procéder à un échange de terrain avec l'emplacement du puits, situé sur la voie publique devant le terrain de Mr HILLAIRET.

Le coût de la transaction se répartit comme tel, à partager avec Mr HILLAIRET :

- ✚ 610 € frais de commissaire enquêteur
- ✚ 552 € frais de géomètre
- ✚ 500 € frais de notaire)

iii) Tarifs cantine 2022 - 2023

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 qui supprime l'encadrement des tarifs de la restauration scolaire des élèves de l'enseignement public.

Prenant en considération les dépenses alimentaires pour l'année scolaire 2021/2022

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter le tarif des repas de cantine pour l'année scolaire 2022/2023.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide qu'à compter de la rentrée scolaire 2022-2023,

Le prix du repas de cantine restera donc pour les élèves ainsi que pour les agents communaux de 2,50 € et de 5.00 € pour les instituteurs.

iv) Tarifs garderie 2022 - 2023

A compter de la rentrée 2022/2023, les horaires de la garderie à l'école restent inchangés : le matin de 7h30 à 8h30, et le soir de 16h30 à 18h30.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le **tarif de la garderie, il restera donc à 1.20€ la ½ heure à compter de la rentrée de septembre 2022.**

Nous demandons avant délibération que Mme Michelle ALVAREZ et Mme Isabelle POURPOINT quittent la salle avant d'aborder les sujets suivants (5 et 6) :

v) Cartes cadeaux pour les agents communaux.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il souhaiterait que des cartes cadeaux soient attribuées pour Noël 2022 à tous les agents de la commune. Il propose un montant de 150€ par agent, valable sur l'ensemble du magasin ETS.LECLERC de Saintes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Accepte qu'une carte cadeau d'un montant de 150€ soit attribuée à tous les agents communaux.

vi) Cartes cadeaux pour la nouvelle année 2023.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il souhaiterait que des cartes cadeaux soient attribuées aux agents de la commune pour la nouvelle année 2023. Il propose un montant de 150€ par agent, valable sur l'ensemble du magasin ETS.LECLERC de Saintes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Accepte qu'une carte cadeau d'un montant de 150€ soit attribuée à tous les agents communaux.

Mesdames ALVAREZ et POURPOINT réintègrent la salle

vii) Avenant au règlement intérieur de la salle des fêtes

Monsieur le maire fait part au Conseil Municipal du besoin de préciser les conditions de restitution du chèque de caution pour la réservation de la salle, rien n'étant précisé sur le règlement actuel et propose d'encaisser cette caution pour toute annulation à moins de 10 jours de la date de réservation, sauf cas grave ET SUR JUSTIFICATIF (Annulation de mariage, décès, accident, hospitalisation conditions climatiques extrêmes)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte et charge Monsieur le Maire d'établir tout document nécessaire à son application

viii) Décision modificative n°2

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(chap.) - Opération	Montant	Article(chap.) - Opération	Montant
2152 (21) -58 Installations de voirie	7350.00	021 (021) Virement de la section de fonctionnement	7350.00
	7350.00		7350.00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(chap.) - Opération	Montant	Article(chap.) - Opération	Montant
023 (023) – Virement à la section d'investissement	7350.00		
678 (67) Autres charges exceptionnelles	-7350.00		
Total dépenses	7350.00	Total recettes	7350.00

ix) Délibération sollicitant l'aide du Département au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux, travaux de voirie communale accidentogène de la commune de Romegoux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux sont éligibles au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux – Travaux sur voirie communale accidentogène avec un taux de subvention de 40% du tarif HT.

Monsieur le Maire indique que le devis présenté par le Syndicat Départemental de la Voirie, s'élève :

1^{er} devis réalisation d'un îlot et signalisation VC n° 3 rue la Treuille :

- Montant HT : 3 580 €
- Montant TTC : 4 296 €

2nd devis signalisations horizontales et verticales sur Chemins ruraux et voies communales de la commune :

- Montant HT : 2530.64 €
- Montant TTC : 3 036.77€

Soit un total HT : 6 110.64€

TTC : 7 332.77€

**Plan de financement : Aide du Département
Fonds propres**

**40% du montant HT soit 2 444.26€
60% du montant HT soit 3 666.38€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter, au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux, l'aide financière Départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène,
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

3- Sujets divers

*Mr le Maire rappelle au devoir de discrétion concernant les discussions et décisions prises en réunion de Conseil Municipal (Discussion sur les conflits d'intérêts)

*Les travaux du lotissement devraient débuter la 1ere semaine de Novembre

La mise en vente des parcelles pourrait débuter dans la foulée, un RDV a été pris avec le notaire mercredi 28 Septembre 2022.

*Un état des lieux a été établi concernant les anciens vestiaires du Foot actuellement affectés au Foyer Rural, à l'APE ainsi que pour les WC publics

Il en ressort certaines non conformités électriques, un devis sera demandé à un électricien pour mise aux normes ; suivra progressivement le reste des bâtiments communaux.

*La loi EGALIM contraint les achats de cantine à plus de local et de Bio, des essais sont en cours avec l'application AGRIOCAL17, émanation de la Chambre d'Agriculture

*Illuminations de Noël, sont-elles nécessaires au vu de l'augmentation de l'électricité ? 7 voix pour l'absence d'illuminations, 2 voix contre.

Peut-être envisager également de réduire le temps d'éclairage public ? 6h45 – 21h

*L'enfouissement des réseaux au village des papillons nous laisse un reste à charge de 75€/ml, soit environ 75K€

Est-ce qu'on poursuit la campagne d'enfouissement ? Le sujet est ajourné et sera de nouveau abordé dans deux ans.

Nous demandons avant d'aborder ce sujet que Mme Michelle ALVAREZ et Mme Isabelle POURPOINT quittent la salle

*La mutuelle pour les employés avec participation de la commune sera obligatoire au 1^{er} janvier 2026, Mr le Maire propose d'anticiper cette date et propose une participation forfaitaire au prorata des heures effectuées, sur la base de 30€/mensuel par agent à temps plein, ce qui porterait la facture à 1428€ annuel pour l'ensemble des agents.

Mesdames ALVAREZ et POURPOINT réintègrent la salle.

*Le bulletin communal n°4 est en gestation, ne pas hésiter à y apporter des idées.

*Les nouveaux propriétaires de la maison anciennement DESLANTES se proposent de nous faire don du moulin à huile.

*Une visite a été faite avec FLORICOTTE sur toute la commune pour envisager le fleurissement en différents villages, en attente de proposition chiffrée

*Plusieurs informations semblent nous diriger vers un refus de prise en charge des déchets verts en déchèterie à plus ou moins longue échéance, peut-être envisager l'achat d'un broyeur à végétaux (environ 2500€ TTC) avec mise à disposition des habitants de la commune moyennant dédommagement

*le colis de Noël pour les anciens sera composé de produits locaux : bocal de pâté (sanglier ?), 1 pot de miel 500grs (Sablonceaux), 1 sachet de confiseries de la cabane des délices, 1 bouteille ou ½ bouteille de vin, quelques papillotes, le tout pour environ 25€/ pers, 40€ couple

4. Infos/Questions diverses

La séance est clôturée à 23h